

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version **7.1.1**

Date de creation : **2013-03-05**

Date de révision: **2024-08-02**

Date d'impression : 2025-06-12

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

UFI : 4169-Q07F-R007-6T8H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit

Lingettes imprégnées à usage exclusivement professionnel
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES
400 LINGETTES IMPREGNEES D'UNE SOLUTION DESINFECTANTE A
BASE D'ALCOOL (DEPTIL HDS)
EN APPLICATION PAR ESSUYAGE SUR LES SURFACES ET MATERIELS

Utilisations déconseillées :
Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus et dans la Fiche technique du produit, sans avoir obtenu au préalable du fournisseur des instructions de manipulation écrites

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Société

HYPRED SAS
55, Boulevard Jules Verger B.P 10180
35803 DINARD Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)2 99 16 50 00
Fax : +33 (0)2 99 16 50 20
e-mail : kersia@kersia-group.com

Pour toute information concernant cette fiche de données de sécurité, veuillez contacter :
regulatory@kersia-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence

Ligne directe d'intervention d'urgence (24 h/24 - 7j/ 7) : +44 1273 289451

CARECHEM 24 France
Tel. +33 1 72 11 00 03

INRS
Coordonnées des Centres Antipoison français
N°ORFILA : +33 1 45 42 59 59

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de création : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange répond aux critères de classification prévus par le Règlement (CE) N° 1272/2008.

Liquide inflammable -
Catégorie 2

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire - Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :
Danger

Contient : Ethanol

Mention(s) de danger :

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence :

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre, de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/internationale.

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de creation : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou dans le règlement (UE) 2018/605 en concentration supérieure ou égale à 0.1%

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable car il s'agit d'un mélange.

3.2. Mélanges

Nature chimique du mélange : Lingettes imprégnées dont la solution d'imprégnation contient les substances dangereuses présentées ci-après

Substance(s)	Numéro(s) de CAS	Numéro(s) EINECS	Index	N° d'enregistrement REACH	Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008	LCS Facteur M ETA	Type
50% <= Ethanol < 75%	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	Substance active biocide, considérée comme déjà enregistrée	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319		(1) (2)
1% <= Alcool isopropylique < 5%	67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336		(1) (2)

Type

(1) : Substance classée avec un danger pour la santé et/ou l'environnement

(2) : Substance ayant une limite d'exposition au poste de travail.

Substance considérée comme extrêmement préoccupante candidate à la procédure d'autorisation :

(3) : Substance considérée comme PBT (persistante, bioaccumulable, toxique)

(4) : Substance considérée comme vPvB (très persistante, très bioaccumulable)

(5) : Substance considérée comme cancérigène catégorie 1A

(6) : Substance considérée comme cancérigène catégorie 1B

(7) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1A

(8) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1B

(9) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1A

(10) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1B

(11) : Substance considérée comme perturbateur endocrinien

(12) : Autre substance considérée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement

(N) : Substance nanoparticulaire

(M) : Micro-organismes

Texte complet des phrases H- et EUH : voir section 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de creation : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant réutilisation.
En cas de malaise, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

En cas d'inhalation :

Amener à l'air frais.

Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Alerter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : EXCLUSIVE WIPES PREMIUM n'est pas considéré comme un mélange irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée.

Inhalation : Toux. Essoufflement. Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinctions appropriés :

CO2, poudre, eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinctions inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM est inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosibles avec l'air.

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de création : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle.

6.1.2. Pour les secouristes :

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Intervention limitée au personnel qualifié.
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.
Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement :

Récupérer dans un réservoir de secours.

Grand déversement :

Baliser et récupérer dans un réservoir de secours.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Conserver dans des récipients adaptés, proprement étiquetés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.
Pour l'élimination, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Tenir éloigné de toute source d'inflammation (flammes, braises, surfaces chaudes ou étincelles d'origine électrique, mécanique ou électrostatique).
Travailler dans un milieu aéré.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eviter les projections en cours d'utilisation.

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de creation : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

7.2.1. Stockage :

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.

Stocker dans un endroit propre, frais et ventilé et loin des sources de chaleur et de lumière intense.

Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Maintenir l'emballage fermé.

7.2.2. Matériaux d' emballage ou de flaconnage :

Seau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM est à usage biocide.

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Substance	Numéro(s) de CAS	Pays	Type	Valeur	Unité	Commentaires	Source
Alcool isopropylique	67-63-0	FRA	VLCT court terme	400	ppm	Valeur limite indicative	Valeurs limites internationales pour les agents chimiques
				980	mg/m³	Valeur limite indicative	Valeurs limites internationales pour les agents chimiques
Ethanol	64-17-5	FRA	VLCT court terme	5000	ppm	Valeur limite indicative	Valeurs limites internationales pour les agents chimiques
				9500	mg/m³	Valeur limite indicative	Valeurs limites internationales pour les agents chimiques
			VLEP 8h	1000	ppm	Valeur limite indicative	Valeurs limites internationales pour les agents chimiques
				1900	mg/m³	Valeur limite indicative	Valeurs limites internationales pour les agents chimiques

8.2. Contrôles de l'exposition

Selon les exigences de la Directive 98/24/CE, l'employeur est tenu de mener une évaluation des risques et de mettre en place des mesures de management des risques adaptées.

* Pour toute situation où l'absence de risque n'est pas démontrée, il doit envisager la substitution ou la réduction du risque en améliorant en priorité les procédés utilisés et les mesures de protection collective. L'efficacité des solutions mises en place pourra être vérifiée par mesurage en comparaison aux valeurs limites réglementaires définies pour des substances en section 8.1.

* Si le risque subsiste après ces actions correctives, il doit systématiquement vérifier par mesurage régulier le respect des VLEP réglementaires si elles existent en section 8.1 et appliquer l'ensemble des mesures de protections individuelles mentionnées à la section 8.2.

* Lorsque l'évaluation des risques formalisée révèle un risque faible pour la santé des travailleurs, le contrôle du

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de création : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

respect des VLEP réglementaires peut ne pas être envisagé et l'ensemble des mesures de protection individuelle n'est pas systématiquement obligatoire.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate.

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage :

Aucune mesure spéciale de protection n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.

Eviter le contact avec les yeux.

En cas de risque d'exposition, porter des lunettes de protection conforme à la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains :

Aucune mesure spéciale de protection n'est requise.

Protection de la peau :

Aucune mesure spéciale de protection n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire :

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

Dangers thermiques :

Non applicable

Mesures d'hygiène :

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Lingettes imprégnées
Couleur	Bleu
Odeur	Alcool
Seuil olfactif	Non disponible
Point de congélation	-20 °C (solution d'imprégnation)

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de creation : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

Point d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables selon les critères du
Règlement 1272/2008/CE. (solution d'imprégnation)	
Limite inférieure d'explosivité	Non renseigné
Limite supérieure d'explosivité	Non renseigné
Point d'éclair	Non renseigné
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
pH à 10g/l	Non applicable
pH pur	6±0,5 (solution d'imprégnation)
viscosité cinématique	Non renseigné
Solubilité dans l'eau	Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non applicable
Masse volumique	0,86±0,01 g/cm³ (solution d'imprégnation)
Densité de vapeur	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non renseigné

9.2. Autres informations

Propriétés comburantes	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec les alcalins.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les agents oxydants puissants.

10.4. Conditions à éviter

Lumière, chaleur.

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de création : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance dans les conditions normales d'emploi.

Ces indications sont fournies pour le mélange concentré. L'application du mélange sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Données relatives aux substances:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Alcool isopropylique + Ethanol : Irritation de la peau . Non irritant. - FDS Fournisseur

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Alcool isopropylique + Ethanol : Irritation des yeux . Irritant - FDS Fournisseur

Sensibilisation

Alcool isopropylique + Ethanol : Sensibilisation . Non sensibilisant - FDS Fournisseur

Toxicité chronique

Alcool isopropylique + Ethanol : NOAEL - orale foie 1 730 mg/kg/j. - FDS Fournisseur

Données relatives au mélange :

Toxicité aiguë

. Non déterminé(e)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

. Le mélange n'est pas considéré comme corrosif ou irritant pour la peau selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosivité oculaire . Le mélange n'est pas considéré comme corrosif pour les yeux selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.

Irritation des yeux . Provoque une sévère irritation des yeux selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.

Sensibilisation respiratoire / cutanée

Sensibilisation cutanée . Le mélange n'est pas considéré comme sensibilisant cutané selon le Règlement 1272/2008/CE.

Sensibilisation respiratoire . Le mélange n'est pas considéré comme sensibilisant respiratoire selon le Règlement

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de création : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

1272/2008/CE.

Mutagénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau : EXCLUSIVE WIPES PREMIUM n'est pas considéré comme un mélange irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée.

Inhalation : Toux. Essouffement. Maux de tête.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non concerné

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. à 12.4. Toxicité - Persistance et dégradabilité - Potentiel de bioaccumulation - Mobilité dans le sol

Données relatives aux substances:

Toxicité aiguë

Alcool isopropylique + Ethanol : CL 50 poissons 11 200 mg/L. - FDS Fournisseur

Alcool isopropylique + Ethanol : CL 50 Algues (eau douce) 275 mg/L. - FDS Fournisseur

Alcool isopropylique + Ethanol : CL 50 daphnies 857 mg/L. - FDS Fournisseur

Données relatives au mélange :

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version **7.1.1**

Date de creation : **2013-03-05**

Date de révision: **2024-08-02**

Date d'impression : 2025-06-12

Toxicité aiguë

poissons . Non déterminé(e)

daphnies . Non déterminé(e)

algues . Non déterminé(e)

Toxicité chronique

. Aucune donnée disponible

Dégradabilité

. Aucune donnée disponible

Bioaccumulation

. Aucune donnée disponible

Mobilité

. Aucune donnée disponible

Conclusion :

Le mélange n'est pas considéré comme dangereux vis-à-vis de l'environnement selon le Règlement 1272/2008/CE.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non concerné

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traitement du mélange :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Se conformer au livre V - titre IV du Code de l'Environnement, articles R541-7 et suivants établissant la liste des déchets considérés comme dangereux qui doivent être remis à un centre agréé.

Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.

Se conformer au livre V - titre IV du Code de l'Environnement, articles R543-67 et suivants établissant les différents modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballages.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de creation : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

TRANSPORT TERRESTRE: Rail/Route (RID/ADR)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : 3175

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 4.1

14.4 Groupe d'emballage : II

N° d'identification du danger : 40

Étiquette : 4.1



Code Tunnel : (E)

14.5 Dangers pour l'environnement : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

Quantités Limitées (LQ): 1KG

TRANSPORT MARITIME : IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : 3175

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 4.1



Étiquette : 4.1

14.4 Groupe d'emballage : II

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant Marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

N° Fiche de sécurité: F-A, S-I

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version **7.1.1**

Date de creation : **2013-03-05**

Date de révision: **2024-08-02**

Date d'impression : 2025-06-12

Quantités Limitées (LQ): 1KG

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non concerné

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (UE) n°528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides :
Matière active: Ethanol

Réglementation relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs (impliquant des substances dangereuses) :
Directive SEVESO 3 (2012/18/CE) : P5c

Réglementations relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges :
Règlement (CE) 1272/2008 modifié.

Réglementation Déchets :
Directive 2008/98/CE modifiée par la Directive 2015/1127/CE - Règlement 1357/2014/CE
Décision 2014/955/CE établissant la liste des déchets considérés comme dangereux.

Règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non concerné

Protection des travailleurs :
Directive 98/24/CE du 07/04/1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur lieu de travail.

Règlement (UE) 2019/1021 du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) 1005/2009 modifié relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs:
Non concerné

Règlement (CE) N° 648/2004 :
Non concerné

Prescriptions nationales :

EXCLUSIVE WIPES PREMIUM

Code: 072Y0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) 2020/878

Version 7.1.1

Date de creation : 2013-03-05

Date de révision: 2024-08-02

Date d'impression : 2025-06-12

Réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ICPE : 4331

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 :

Tableaux des maladies professionnelles :

RG 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée en prenant en compte les informations provenant des scénarios d'exposition des substances composants le mélange.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

Rubrique(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente :

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Liste des phrases H visées à la rubrique 3 :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

FDS Fournisseur

Valeurs limites internationales pour les agents chimiques

Historique :

Version 7.1.1

Annule et remplace la Version précédente 7.1.